



**Direction Générale des  
Services du Département**

Direction du Développement

Sous-direction du Développement  
Economique

Affaire suivie par : V. Cariou  
Poste:

**2011-CG-5-3152**

## RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

### DISPOSITIF ÉCONOMIQUE SOUTIEN À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES PME-PMI SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS AFACE YVELINES INITIATIVE ET RÉSEAU ENTREPRENDRE YVELINES

Politique sectorielle	:	<b>Développement</b>
Secteur d'intervention	:	<b>Industrie, Artisanat et Commerce</b>
Programme	:	<b>Soutien à la création et au Développement des PME-PMI</b>

<i>Données financières</i>	AP	CP 2011
Montant actualisé	691 000 €	207 653 €
Montant déjà engagé	119 253 €	28 653 €
Montant disponible	571 747 €	179 000 €
Montant réservé pour ce rapport	539 000 €	179 000 €

	Montant pluriannuel	2011	2012	2013
Répartition de l'échéancier contractuel du présent rapport	539 000 €	179 000 €	186 000 €	174 000 €

Une des clés de la réussite en matière de création et de reprise d'entreprises réside dans l'accompagnement du porteur de projet tout au long de son parcours. Tel est le rôle des structures d'accompagnement et de financement des TPE et PME, dont l'action augmente la longévité des entreprises et leur chance d'obtenir d'autres types de financement, bancaires notamment.

Sur la base de ce constat, le Département des Yvelines a souhaité être partenaire des différentes structures d'accompagnement des entreprises intervenant dans les Yvelines, chacune de celles-ci ayant un positionnement propre du fait de critères d'éligibilité spécifiques.

Le Département a ainsi soutenu Aface Yvelines Initiative depuis son origine en 1984 et le Réseau Entreprendre depuis son implantation dans les Yvelines en 2009.

Aujourd'hui, Aface Yvelines Initiative et le Réseau Entreprendre demandent au Département de poursuivre son soutien financier afin de pouvoir augmenter le nombre de prêts accordés aux porteurs de projet sur les trois prochaines années.

## **1. Aface Yvelines Initiative**

Aface Yvelines Initiative (anciennement Aface Yvelines) a été fondée en 1984 à l'initiative du Conseil Général des Yvelines et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Yvelines Val d'Oise.

Elle a pour vocation le financement de projets de création, reprise et développement d'entreprises de moins de 10 ans installées dans le département des Yvelines. Son action permet aux chefs d'entreprises de renforcer les fonds propres de leur société ou d'aider au financement du besoin en fonds de roulement de celle-ci pour lequel les banques interviennent rarement. Elle vise des projets ambitieux et exige, entre autres conditions d'éligibilité, un apport personnel des créateurs de 20 000 euros minimum.

En 2009, l'Aface a rejoint « France Initiative » - premier réseau associatif français de financement et d'accompagnement de la création/reprise d'entreprises avec 244 associations locales. Cantonnée jusque là à de la simple garantie d'emprunt, elle propose désormais deux types d'intervention :

- le prêt d'honneur sans caution et sans taux d'intérêt, compris entre 25 000 € et 50 000 €, remboursable sur 3 ans avec possibilité de différé de 6 mois ;
- la garantie de prêt bancaire personnel de 60 000 € maximum pour un chef d'entreprise et de 100 000 € maximum pour un repreneur, sans caution ni garantie, remboursable sur 5 ans.

Outre ces interventions à caractère financier, Aface Yvelines Initiative a mis en place un accompagnement des porteurs de projets sur toute la durée du prêt. A cette fin, une convention a été signée avec EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise), association nationale de seniors bénévoles, experts de l'assistance et du conseil aux créateurs d'entreprises.

Aface Yvelines Initiative prévoit ainsi une montée progressive du nombre de prêts directs, nécessitant de nouvelles ressources financières. D'après ces estimations, la constitution de ce fonds devrait s'équilibrer sous un délai de 7 ans, soit à l'échéance de 2016.

## **2. Réseau Entreprendre**

Fondé en 1986 par André Mulliez, Réseau Entreprendre fédère 41 associations en France. Elle a pour but de faire émerger de nouveaux entrepreneurs et de les accompagner dans leur projet de création entreprise. Pour ce faire, Réseau Entreprendre propose un accompagnement de l'entrepreneur consistant en :

- une aide à l'élaboration de son projet avec validation de celui-ci par des chefs d'entreprises,
- un soutien financier par des prêts d'honneur de 15 000 euros à 50 000 euros, sans intérêt ni caution, remboursable sur 3 ans et demi avec une possibilité de différé d'amortissement pouvant aller jusqu'à 18 mois,
- un accompagnement humain de proximité par un chef d'entreprise en activité pendant une durée minimale de 2 ans,
- un club d'échanges, d'entraide et de formation entre nouveaux entrepreneurs,
- un accès à un réseau national de chefs d'entreprises (plus de 3500).

Le réseau sélectionne des projets à fort potentiel de création d'emplois avec une condition de 3 emplois lors du démarrage et un engagement pour les lauréats à créer de 5 à 10 emplois entre 3 et 5 ans.

Implanté sur toute l'Île de France, le réseau a ouvert une antenne dans les Yvelines en avril 2009.

Le réseau Entreprendre regroupe aujourd'hui près de 50 chefs d'entreprise qui accompagnent les lauréats bénévolement. Il vise l'accompagnement et le financement de près de 15 projets par an, d'ici 3 ans.

Nouvellement créée, l'association ne dispose pas de réserves financières. Considérant l'augmentation progressive du nombre de prêts et l'absence de fonds propres, la constitution du fonds de prêts nécessite un financement public plus important que pour Aface Yvelines Initiative au regard du nombre de projets. Le fonds devrait trouver son point d'équilibre d'ici 2017.

### 3. Le soutien du Département

**Aface Yvelines Initiative** a accordé 19 prêts en 2010 dont 13 prêts directs et 6 en garantie de prêts. Ces prêts concernent 11 créations, 7 reprises et 1 projet de développement. On constate un léger tassement de l'activité en 2010 par rapport à l'année précédente (19 contre 21), avec cependant de fortes variations par type de financement. Ainsi, les prêts directs ont progressé de 62% ; a contrario, les garanties de prêts ont baissé de 54%, conséquence de la mise en place progressive au sein d'Aface Yvelines Initiative, des prêts directs depuis 2009.

Ces financements concernent un total de 154 emplois en 2010 contre 90 en 2009. Cette forte augmentation s'explique principalement par le nombre et la taille des projets de reprise (96 emplois dont 2 entreprises de 49 et 22 salariés). Il est à noter qu'au-delà du nombre d'emplois, il s'agit bien souvent de PME positionnées sur des marchés de niche, ayant un savoir-faire reconnu et enregistrant de belles performances financières.

**Réseau Entreprendre Yvelines** a accompagné et financé à fin 2010, 12 projets dont 5 projets en 2009 et 7 projets en 2010. Il s'agit majoritairement de projets de création, au nombre de 11 et d'une reprise, lesquels représentent à ce jour 137 emplois.

Il est important de noter que deux des projets favorisent l'insertion par l'économie et sont fortement pourvoyeurs d'emplois. « A nos anges » est une entreprise de services à la personne, spécialisée en garde d'enfants et en soutien scolaire à domicile qui a reçu l'agrément Qualité du Conseil Général des Yvelines et qui compte 60 employés. « Le Jardin de Cocagne » est une entreprise d'insertion de production de légumes biologiques vendus sous forme de paniers hebdomadaires à des adhérents consommateurs, et qui totalise plus de 20 emplois.

Cette association se caractérise également par un accompagnement fort des lauréats et par l'appui d'un réseau d'experts, qui en fait une structure particulièrement adaptée pour des projets technologiques. Ainsi, parmi ces 12 lauréats, 4 mettent au point des produits issus de leur propre R&D, et 3 proposent de nouveaux services sur internet.

Compte tenu des enjeux liés au financement des TPE/PME et du rôle reconnu que jouent Aface Yvelines Initiative et Réseau Entreprendre Yvelines dans ce domaine, il vous est proposé d'attribuer pour les trois années à venir, 270 000 € à Aface Yvelines Initiative et 269 000 € à Réseau entreprendre Yvelines.

Il est précisé que le montant de la subvention annuelle sera proportionnel au nombre de projets réalisés, aux montants prêtés et aux besoins réels en termes de ressources financières dont le calcul sera basé sur une contribution au fonds de prêt net (montant des prêts et ou garanties après déduction des remboursements), à hauteur de 30% maximum pour Réseau Entreprendre Yvelines et 25,7% maximum pour Aface Yvelines Initiative (taux inférieur, les besoins étant inférieurs du fait de l'octroi de garanties) et ce, dans la limite des subventions respectives pour chacune des associations.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de délibérer dans les termes suivants :